

ARRETÉ :

AR_2021_02

Retrait des délégations d'adjoint au Maire de Monsieur David DROQUES

Le Maire :

Nous, Dany DELERUE, Maire de la Commune d'Aumerval,

Vu l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès verbal d'élection du maire et des adjoints du 5 juin 2020,

Vu la délibération du 5 juin 2020 fixant le nombre des adjoints et attestans de l'élection de M. David DROQUES comme 2ème adjoint au Maire,

Vu l'arrêté du 05 juin 2020 donnant délégations de fonction à Monsieur David DROQUES, 2ème adjoint au Maire chargé de la gestion des bâtiments, espaces verts, travaux de voirie, cimetière,

Arrêtons,

Article 1 : L'ensemble des délégations accordées à M. David DROQUES par l'arrêté susvisé lui sont retirées à compter du 29.11.2021. Ce retrait de l'ensemble de ses délégations entraîne le retrait des indemnités associées.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté adressé:
- A Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Monsieur le Maire:

- certifie le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de la notification le 1er octobre 2021.
- informe qu'en application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 29/11/2021
A Aumerval



Le maire, Dany Delerue